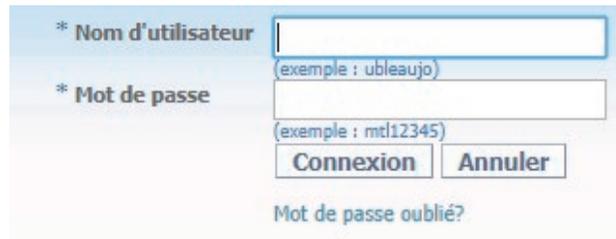




# Procédure pour m'auto-identifier

# Comment s'auto-identifier

- 1) Connectez-vous à SIMON en inscrivant votre nom d'utilisateur (commençant par U) ainsi que votre mot de passe



\* Nom d'utilisateur   
(exemple : ubleaujo)

\* Mot de passe   
(exemple : mtl12345)

[Mot de passe oublié?](#)

- 2) Cliquez sur « SIMON Services en ligne aux employés »



Montréal  Système Intégré Montréal

Page d'accueil des Applications Oracle

Navigateur

 SIMON Postulation en ligne	Veuillez sélectionner une responsabilité
 SIMON Services en ligne aux employés	

- 3) La section « SIMON Services en ligne aux employés » apparaîtra à droite. Cliquez sur « Informations personnelles »



Montréal  Système Intégré Montréal

Page d'accueil des Applications Oracle

Navigateur

 SIMON Postulation en ligne	<input type="button" value="Personnaliser"/>
 SIMON Services en ligne aux employés →	

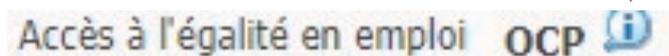
**SIMON Services en ligne aux employés**

-  Informations personnelles
-  Avis de dépôt électronique



# Comment s'auto-identifier

- 4) La fenêtre présente maintenant vos informations personnelles. Pour consulter les définitions et les codes du programme d'accès à l'égalité en emploi , cliquez ici



- 5) Pour modifier votre auto-identification, cliquez sur « Mettre à jour » à droite.



Mettre à jour

- 6) Sélectionnez la case pour corriger une information et cliquez ensuite sur « Suivant »

Sélectionnez le type de modification à apporter.

- Corrigez une information à votre dossier parce qu'elle est en erreur.
- Ajoutez une nouvelle information à votre dossier.

Au besoin, aux pages 5 et 6 de cette procédure, vous pouvez consulter les définitions de chacun des groupes visés ainsi que les codes à inscrire à votre dossier.

# Comment s'auto-identifier

## 7) Accès à l'égalité en emploi (Autochtones, Minorités visibles et Minorités ethniques)

Pour modifier le code actuel :

- \* supprimez le champ du code;
- \* inscrivez le nouveau code;
- \* cliquez sur « Suivant »

\* Accès à l'égalité en emploi  

## 9) Personne handicapée

Pour modifier l'information actuelle :

- \* cliquez sur le menu déroulant;
- \* sélectionnez ce qui convient à votre situation;
- \* cliquez sur « Suivant »

\* Personne handicapée **Non**  

## 8) Sexe

Pour modifier l'information actuelle :

- \* cliquez sur le menu déroulant;
- \* sélectionnez Femme ou Homme;
- \* cliquez sur « Suivant »

Sexe **Femme** 

10) Une fenêtre apparaîtra avec l'ensemble de vos informations personnelles. C'est maintenant le temps de réviser. Si vous désirez maintenir vos modifications, cliquez sur « Soumettre » en bas à droite de votre écran.

Votre auto-identification est maintenant complétée!



Au besoin, consultez la définition complète de « personne handicapée » à la page 7.

# Définition des codes du programme d'accès à l'égalité

**Autochtones (code à inscrire : AUT):** Pour les fins de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, les peuples autochtones sont les peuples des Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada.

À titre indicatif, les Nations autochtones présentes sur le territoire du Québec sont : Anishinabeg (Algonquins), Atikamekw, Nehirowisiwok, Eeyou (Cris), Hurons-Wendat, Innus, Inuit, Kanien'Kehá:Ka (Mokawks), Mi'gmaq, Naskapis, Waban-Aki (Abénaquis), Wolastoqiyik (Malécites).

**Minorités visibles (code à inscrire : VIS):** Pour les fins de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, une personne de minorité visible est une personne qui n'est pas autochtone et qui n'est pas de « race<sup>1</sup> » ou de couleur blanche.

Exemples :

- \* Personne des communautés noires;
- \* Personne asiatique (Birman, Cambodgien, Chinois, Coréen, Japonais, Laotien, Philippin, Thaïlandais, Vietnamien);
- \* Personne de l'Asie du Sud (Bangladais, Indien de l'Inde, Indien de l'Est originaire de la Guyane, de Trinité-et-Tobago et de l'Afrique orientale, Pakistanais);
- \* Personne de l'Asie de l'Ouest et Nord-Africaine (Algérien, Arménien, Égyptien, Iranien, Libyen, Marocain, Tunisien);
- \* Personne latino-américaine ou des Caraïbes;
- \* Personne née d'une union mixte (un parent ou les deux proviennent des groupes précédents).

<sup>1</sup> Bien que la « race » n'existe pas biologiquement, la racialisation est une construction sociale et historique qui a des effets réels pour certaines personnes et groupes, et ce, dans diverses sphères où les discriminations peuvent se reproduire.

# Définition des codes du programme d'accès à l'égalité

**Minorités ethniques (code à inscrire : ETH):** Pour les fins de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, une personne est considérée comme appartenant à une minorité ethnique si sa langue maternelle n'est pas le français ou l'anglais et qu'elle ne fait pas partie du groupe des personnes autochtones ou des minorités visibles. La langue maternelle correspond à celle qui a été apprise en premier lieu pendant l'enfance et qu'une personne doit encore comprendre.

Exemples :

- \* Personne croate, espagnole, grecque, italienne, portugaise, serbe;
- \* Personne allemande, danoise, finlandaise, hollandaise, norvégienne, suédoise;
- \* Personne bulgare, hongroise, moldave, polonaise, roumaine, ukrainienne, russe;
- \* Personne née d'une union mixte (un parent ou les deux proviennent des groupes précédents).

**OCP** — Aucune de ces catégories

**REF** — Refus de répondre

# Définition complète de personne handicapée

**Personne handicapée** : Pour les fins de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, une personne handicapée est une personne :

- \* Ayant une **déficience** qui entraîne une **incapacité significative et persistante**,
- \* Qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement **d'activités courantes**.

La définition de personne handicapée inclut une personne :

- \* Ayant un trouble du spectre de l'autisme,
- \* Ayant un trouble de santé mentale qui entraîne une incapacité significative et persistante,
- \* Vivant avec une maladie chronique ou un syndrome occasionnant des limitations physiologiques,
- \* Dont l'incapacité est épisodique ou cyclique.

Quelques **exemples d'incapacités** pouvant occasionner des obstacles à une personne handicapée dans son environnement de travail :

- \* Difficulté à se servir des mains ou des bras, par exemple, pour travailler au clavier;
- \* Difficulté à se déplacer d'un local à un autre, à monter ou à descendre les escaliers;
- \* Incapacité ou difficulté à voir, à l'exception du port de lunettes ou de lentilles cornéennes;
- \* Incapacité ou difficulté à entendre;
- \* Incapacité à parler ou difficulté à parler et à se faire comprendre;
- \* Difficulté à communiquer ou à entrer en relation avec les autres;
- \* Difficulté à comprendre les consignes;
- \* Incapacité due aux effets secondaires liés à des traitements d'immunothérapie (cancer, greffe d'organe ou de tissus, maladies auto-immunes, etc);
- \* Difficulté à assurer une présence régulière au travail dû aux risques liés à l'immunosuppression.